

Strasbourg École et handicap Le CISI déploire : « La loi n'est pas appliquée » Le 09/02/08 à 06:36

Tags : [Région](#) | [Strasbourg](#) |

« Alors qu'une bonne loi, votée en 2005, portait en germe des améliorations, la situation est pire qu'avant, dans le Bas-Rhin », déplorent les associations réunies au sein du CISI (collectif pour l'intégration scolaire individualisée), les parents d'élèves de la FCPE et de la PEEP. « D'accord pour qu'il y ait du retard dans la mise en place du nouveau dispositif, mais non à un retour en arrière ».

« Le conseil général a mis des moyens, construit une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), mais les mentalités n'ont pas évolué. D'où de douloureux dysfonctionnements », résume Marie-Jeanne Braunstein, présidente du CISI.

Accusation

Le guichet unique instauré, pour toutes les démarches des parents d'enfants handicapés, n'est pas complètement fonctionnel mais surtout agit trop comme un système de blocage incontournable, explique encore le CISI, qui « milite pour une insertion des enfants handicapés le plus possible (mais ce n'est pas toujours envisageable) en milieu scolaire, le plus stimulant ».

Alors qu'auparavant, l'Éducation nationale et la DDASS établissaient ce qui est devenu un plan personnalisé de scolarisation (de l'enfant handicapé), « ce PPS, pourtant légal, n'est plus établi ». Un flou dans lequel se perdent les parents, qui ne savent comment contester certaines décisions, prises sans eux. « Alors que la loi voulait des rapports adoucis, un dialogue, c'est l'épreuve de force, la tension... »

Les associations accusent formellement : « La loi précise que les parents doivent être entendus par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE). Dans le Bas-Rhin, presque aucun parent ne l'est ».

Et de détailler la bagarre de procédure pour pouvoir être reçu, « non par l'EPE d'ailleurs, mais par une émanation de cette EPE. Laquelle explique ne pas pouvoir entendre les parents ».

« Pas un dialogue, un tribunal »

« Entre l'inauguration de la MDPH et l'entrée en fonction de son équipe, il s'est écoulé un an. 5 600 dossiers d'enfants handicapés sont en attente. Le temps administratif n'est pas celui des enfants, qui payent en années scolaires perdues ».

Et puis, la commission de recours (la CDA) « fonctionne comme un tribunal, non dans un esprit de dialogue, allant jusqu'à remettre en cause la capacité des parents à prendre en charge leur enfant. De partenaires auparavant, les parents sont passés au statut de

quémandeurs, voire de malhonnêtes. Les personnels administratifs y sont dans la logique d'aller au plus simple : le placement en établissement spécialisé. Comme ça, évidemment, pas besoin d'auxiliaire de vie scolaire, pas de soins à domicile du psychomotricien ou du kiné ». Autre élément mis en avant : « *Le manque d'information de beaucoup de parents sur leurs droits et ce que prévoit la loi de 2005* », indique Sonia Cardoner, de la FCPE bas-rhinoise. Cette fédération développe longuement le sujet dans son « Trait d'Union » de janvier.